

IRAK

SEPTIEME ANNEE D'OCCUPATION

L'occupation de l'Irak par l'armée étasunienne et ses supplétifs vient d'entrer dans sa septième année.

A cette occasion le TRIBUNAL BRUSSELS, constitué à l'image du TRIBUNAL RUSSELL qui avait organisé un procès contre les Etats-Unis pour tous les crimes commis pendant la guerre du Vietnam, s'est fixé comme mission de recenser, de décrire et de faire connaître tous les crimes commis par l'armée d'occupation en Irak.

Il a tenu à Bruxelles les 18 et 19 Mars une nouvelle session destinée à faire le point de la situation et à tracer des perspectives d'avenir.

Pour tenir cette réunion il a été accueilli successivement par le parlement européen à l'invitation de LUISA MORGANTINI, Vice-présidente et par le Parlement belge à l'invitation du Vice-président DIRK VAN DER MAELEN.

Ont porté témoignage sur la situation irakienne :

- M. ABDUL ILAN ALBAYATI, géopoliticien et spécialiste du mouvement national arabe
- L E DOCTEUR OMAR AL- KUBAISY cardiologue irakien renommé et excellent connaisseur de l'état de la santé publique en Irak occupé
- LE DOCTEUR FALAH AL- KHAYAT directeur général du Ministère irakien du Pétrole jusqu'à l'invasion étasunienne
- LE DOCTEUR HASSIN AYDINLI représentant des populations turkmènes auprès de l'Union européenne, expert sur la question des minorités ethniques en IRAK et sur leur répression par le gouvernement d'occupation
- M. SHANNON MEEHAN expert en matière de réfugiés

Un bilan rapide de ces deux jours de travaux en séance publique et en présence d'élus européens et belges a été établi par le TRIBUNAL BRUSSELS. En voici la traduction française établie par COMAGUER

1. *En raison de sa position géopolitique et de ses importantes ressources (pétrole et gaz) la stabilité de l'Irak n'est pas simplement l'intérêt du peuple irakien mais celui de la région et du monde entier*
2. *Le projet US de division de l'Irak a échoué. En nombre, à la fois par intérêt et par culture, le peuple irakien rejette massivement l'occupation US. Par la terreur, l'occupation a engendré la plus vaste crise de réfugiés du monde actuel en provoquant le déplacement d'un cinquième de la population .*
3. *Le processus politique de l'occupation a créé le chaos et un Etat en faillite caractérisé par l'effondrement complet des services publics et les violations systématiques de tous les droits de l'homme, y compris le droit de vivre. Cet Etat ne peut être réformé.*

4. *La tragédie humanitaire concerne au premier chef les femmes et les enfants, exposés à toutes les formes de violence et d'exploitation.*
5. *L'occupation a visé consciemment à faire fuir la population formée et professionnellement qualifiée, rendant ainsi concrètement impossible le fonctionnement de l'Etat et favorisant la déstabilisation régionale.*
6. *Les irakiens déplacés ont le droit de retour mais les conditions concrètes de ce retour sont inexistantes tant que la stabilité et la sécurité ne sont pas rétablies.*
7. *L'occupation et son appareil perpétuent la violence. La sécurité ne peut être assurée que par le retrait inconditionnel d'Irak de toutes les forces d'occupation.*
8. *Seul un Etat garantissant l'égalité de tous ses citoyens après le départ des forces d'occupation peut garantir la paix, la stabilité et la démocratie pour l'Irak et son peuple*
9. *Un Irak souverain non seulement refuserait d'aliéner ses richesses naturelles à des compagnies étrangères mais serait en droit d'exiger des réparations pour toutes les pertes et destructions qu'il a subies .*
10. *La résistance irakienne, sous toutes ses formes est la seule force capable, à la fois par sa réalité et sa légitimité, d'ouvrir la voie vers la paix, la stabilité, le bien-être et la démocratie en Irak.*

Pour le TRIBUNAL BRUSSELS le rejet de l'occupation US et de tous les maux qu'elle engendre doit devenir la position officielle des institutions à commencer par celles qui l'ont accueilli les 18 et 19 Mars : le Parlement européen et le Parlement belge.

La réussite de cette initiative est une étape importante dans la poursuite de cet objectif.

Plus généralement cette initiative est venue utilement rappeler

1. que l'occupation US continue dans une relative indifférence médiatique
2. que l'agression US commencée en 1991 (Guerre du Golfe) poursuivie par un embargo très sévère (1991-2003) et par l'invasion du pays (2003.....) a détruit en profondeur une société qui avait entrepris une marche résolue vers le développement économique et social
3. que le gouvernement mis en place par l'occupant n'a aucune légitimité et qu'il devra disparaître
4. que ce gouvernement est incapable d'assurer le fonctionnement normal de l'Etat et des services publics
5. que des forces politiques et sociales organisées en Irak même et parmi les réfugiés et exilés irakiens continuent d'agir pour la libération de leur pays.
6. que si, 64 ans après la fin de la seconde guerre mondiale les troupes des Etats-Unis sont toujours massivement présentes sur le territoire des pays vaincus : Japon, Allemagne (mais

pas sur la partie du territoire libérée par l'armée soviétique), Italie, à l'inverse l'Irak n'a jamais été en guerre contre les Etats-Unis.

Quelques chiffres pour conclure

- *la destruction/ occupation de l'Irak dure depuis 72 mois*
- *cette activité brutale et meurtrière a coûté 607 milliards de dollars*
- *le gouvernement irakien fantoche a, sans être inquiété détourné 13 milliards de dollars, prix de sa soumission*
- *2 millions d'irakiens ont été déplacés à l'intérieur du pays*
- *3 millions d'irakiens ont fui le pays*
- *Au moins 1,3 millions d'irakiens sont morts du fait de l'occupation depuis 2003*
- *2615 professeurs, scientifiques et médecins ont été tués de sang froid*
- *338 journalistes sont morts*
- *L'électricité est fournie en moyenne 3 heures par jour*
- *7 mafias opèrent dans le pays*
- *10 000 cas de choléra sont déclarés chaque année*
- *4260 soldats US sont morts en Irak*
- *Le coût de la reconstruction des principales infrastructures du pays (routes, distribution d'eau et d'électricité, bâtiments publics..) est estimé à 400 milliards de dollars*

Mais tout ceci est presque voué à l'oubli, puisque le Pentagone vient d'annoncer que la « guerre globale contre la terreur » était terminée !

Le Pentagone vient en effet, de mettre en circulation la nouvelle appellation de la guerre impériale. La formule « guerre globale contre la terreur » (global war on terror) utilisée à satiété par GW BUSH et son administration pour regrouper sous une seule expression l'ensemble de son activité guerrière impérialiste est remplacée par la formule « OPERATION EVENTUELLE OUTRE-MER » (OVERSEAS CONTINGENT OPERATION)

(note du traducteur : le qualificatif anglais CONTINGENT que nous avons rendu par EVENTUELLE est difficile à traduire car il est ambigu, il laisse simplement entendre que tout est possible en fonction des nécessités du moment , que l'armée US est « toujours prête » , on le savait !)

Comme on le voit, le changement sémantique est important. On passe de la version « hard » genre grand spectacle hollywoodien chère aux Républicains, à la version « soft » plus technicienne préférée des Démocrates, on passe du matraquage médiatique brutal au vocabulaire plein de bruit et de fureur à l'engourdissement cérébral de masse assisté, des rodomontades Bushiennes à la technocratie glacée.

La consigne écrite qui s'adresse à toute l'administration Obama va évidemment être suivie bien au-delà du cercle des porte-paroles et experts gouvernementaux puisque les poids lourds des médias et de la classe politique vont reprendre l'expression nouvelle et la mettre sans répit en circulation au nom du « sémantiquement correct ».

Elle a en outre le très grand avantage de permettre de nouvelles interventions militaires, n'importe où et n'importe quand, sans avoir à utiliser le prétexte éculé du terrorisme.

DE BUSH A OBAMA
LES MOTS CHANGENT, PAS LA POLITIQUE !

Source : CONTRE LA GUERRE, COMPRENDRE ET AGIR
Bulletin n°203– semaine 13 – 2009

Comaguer, mode d'emploi :

S'abonner au bulletin et nous écrire : comaguer@nomade.fr

Nous écouter : sur Radio galère 88.4 MHZ (région marseillaise)

ou sur Internet : radio.galere.free.fr

Les carnets de Comaguer : chaque mardi de 15h à 16h

Les dossiers de Comaguer : le 2^e mercredi de chaque mois de 20h à 21h30

*Les émissions les plus récentes peuvent être téléchargées sur le site de Radio-Galère – rubrique « Programmes »
ou écoutées en différé – rubrique « archives*